

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD-EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2020

Afférents au Comité Syndical	178
En exercice	178
Dont Collège Eau Potable	12
Qui ont pris part à la délibération	11

L'an deux mille vingt

et le 18 septembre

à 19 heures 00, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Monsieur Jean-Pol RICHELET, Président

Nombre de Membres présents : Collège Affaires Communes : 99, Collège Assainissement non Collectif : 74, Collège Eau Potable 11

Date de la convocation

11 septembre 2020

Date d'affichage

11 septembre 2020

Objet de la Délibération

**DESIGNATION DES DELEGUES AU SIAEP DE LA VOIE
ROMAINE****DESIGNATION
DES DELEGUES
AU SIAEP DE LA
VOIE ROMAINE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la commune de SEMUY a transféré depuis le 1^{er} janvier 2020 sa compétence « eau potable » au SSE et que depuis cette date le SSE est devenu membres du SIAEP de la Voie Romaine,

Consécutivement aux élections municipales et dans le respect des statuts du SIAEP de la Voie Romaine, le Comité désigne :

VOTE :

POUR : 11
CONTRE : 00
ABSTENTIONS : 00

Délégués titulaires	Délégués suppléants
NOEL Denis	HUART Camille
CANIVENQ Roland	DARCQ Régis

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

**DELIBERATION
N° 2020-16**Le Président,
Jean-Pol RICHELET

après dépôt en Sous
Préfecture

Le : 28 septembre 2020

et publication ou
notification

du 28 septembre 2020



Envoyé en préfecture le 28/09/2020

Reçu en préfecture le 28/09/2020

Affiché le

ID : 008-240800912-20200918-C202016-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.